



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Toulouse, le 09 novembre 2022

DREAL - Direction énergie connaissance
Département de l'autorité environnementale
Affaire suivie par : Elodie DELHOM
Téléphone : 0561585534
ae.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr

Le directeur régional

à

M. le Président
Communauté de communes
des Portes d'Ariège Pyrénées
5, Rue de la Maternité
09100 PAMIERS

Saisine de l'autorité environnementale pour avis sur projet

Accusé réception

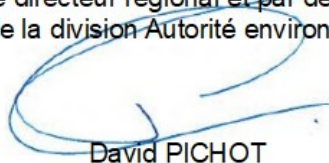
numéro d'enregistrement de la demande : 2022-011170
Pétitionnaire : Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées
Projet : Extension de la zone d'activités Gabriélat à PAMIERS (09)
Localisation : la commune de Pamiers sur le département de l'Ariège
date dépôt du dossier : 25 octobre 2022

En application de l'article R. 122-7-I du Code de l'Environnement, vous nous avez adressé une demande d'avis de l'Autorité environnementale relatif au projet référencé ci-dessus.

J'accuse réception de ce dossier en date du 25 octobre 2022.

Conformément à l'article R-122-7-II du Code de l'environnement, l'avis de l'Autorité environnementale vous sera fourni dans les deux mois à compter de cette date, pour être joint au dossier d'enquête publique. Au-delà de ce délai, il sera réputé sans observations. L'avis ou l'information relative à l'absence d'observations sera rendu public par voie électronique sur votre site internet.

Pour le directeur régional et par délégation,
le chef de la division Autorité environnementale



David PICHOT